



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 38496

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la question du taux de TVA applicable aux prestations de service de collecte et traitement des déchets ménagers. Après être passé de 5,5 % à 7 % en janvier 2012, il passera de 7 % à 10 % le janvier 2014. La gestion des déchets devrait pourtant être considérée comme un service de première nécessité. À l'heure où le Gouvernement finalise le projet de loi de finances et doit faire des choix en matière de fiscalité écologique, l'application d'une TVA à 5 % pour le traitement des déchets ménagers représenterait un geste positif envers des ménages français qui, depuis de nombreuses années, font des efforts en matière de tri sélectif. Il lui demande ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2014, le taux normal de TVA est fixé à 20 % et le taux réduit à 10 %. Dans ce cadre, les prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets effectuées dans le cadre du service public sont soumises au taux de 10 % au 1er janvier 2014 en application du h de l'article 279 du code général des impôts. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour diminuer le coût du travail. Ainsi, le secteur des déchets, intensif en main d'oeuvre, bénéficie largement du crédit d'impôt, lui permettant d'absorber les effets de la hausse de la TVA. Dans ces conditions, et dès lors que le droit communautaire ne prévoit que la faculté pour les Etats membres d'appliquer soit un, soit deux taux réduits de TVA, il n'est pas envisagé une baisse de taux applicable à ces prestations qui représenterait un coût budgétaire important.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38496

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9840

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2336